

M. Hnatyshyn: Je voudrais poser au vice-premier ministre deux questions précises. Premièrement, les accusations que le ministre des Finances a portées récemment à la Chambre contre le chef de l'opposition découlaient-elles d'une divulgation stratégique des documents que s'est procurée l'équipe envoyée par le bureau du premier ministre?

● (1500)

D'autre part, peut-il nous dire—et il devrait le savoir—si un fonctionnaire de notre ambassade à Washington a aidé M. Crenna à obtenir ces renseignements?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est superflu, à ma connaissance, de se faire aider par un employé d'ambassade pour se présenter dans un bureau ouvert au public, remplir une demande et acquitter un droit pour obtenir des documents que tout le monde peut se procurer. Il serait vraiment superflu d'avoir recours aux services de l'ambassade pour une activité consistant simplement à réunir des informations, et qui n'est nullement une activité clandestine contrairement à ce que le député continue à prétendre en dépit de tous les faits.

LE RECOURS AU SERVICE DE SÉCURITÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'a pas répondu à ma question portant sur les actions répréhensibles dont le ministre des Finances s'est rendu coupable récemment en fouillant dans les dossiers que divers ministères, dont le sien, possèdent sur le chef de l'opposition. Je voudrais que le vice-premier ministre nous dise s'il existe un rapport quelconque entre ces deux faits. Je voudrais aussi savoir s'il peut nous donner une garantie absolue que le gouvernement ne se sert pas de ses services chargés d'appliquer la loi, que ce soit des services du solliciteur général ou d'un service de sécurité, pour obtenir des renseignements sur le chef de l'opposition ou n'importe quel autre député.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à des questions similaires que m'avait posées le chef du Nouveau parti démocratique. Il est évident que l'opposition ne reculera devant rien pour porter des accusations sans fondement. Le député laisse entendre maintenant que le gouvernement se sert du service de sécurité. C'est une allégation gratuite, injustifiée et indigne.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—L'ENQUÊTE PRÉSUMÉE SUR LE CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à la suite des propos échangés

au cours de la période des questions aujourd'hui. Il s'agit d'une affaire très grave, sans doute la plus grave à éclater à la Chambre, du moins depuis le début de ma carrière.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Je sais que le gouvernement . . .

Une voix: En trente ans?

M. Nielsen: Je sais que les députés ministériels ne prennent pas la chose au sérieux, mais pour ma part, je prends très au sérieux toute tentative de la part du gouvernement pour intimider des députés à la Chambre des communes dans l'exercice de leurs fonctions, en les menaçant de publier des renseignements d'ordre privé ou confidentiel les concernant, parce que c'est exactement ce qui se passe en l'occurrence.

Il s'agit de fonctionnaires et d'agents qui ont été recrutés en vue de déterrer des renseignements contre le chef de la loyale opposition de Sa Majesté (M. Mulroney), acte aussi méprisable qu'indigne de la part du cabinet du premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Nous avons eu un aperçu, monsieur le Président, du fonctionnement interne du cabinet du premier ministre (M. Trudeau), et ce qui en ressort n'est guère encourageant pour les Canadiens, qui continuent à croire qu'un premier ministre représente toute la population, que la Fonction publique, rémunérée à même le Trésor public, ne se mêle pas de politique, et que les Canadiens peuvent compter sur l'impartialité des organismes de l'État. Le cabinet du premier ministre, et surtout dans la mesure où il touche de près la Fonction publique, est précisément un tel organisme de l'État. Il doit être prêt à appliquer à tous les Canadiens cette fameuse justice impartiale qui tient tant à cœur au premier ministre. Au lieu de cela, nous avons une preuve de la malhonnêteté des organismes de l'État, et ce, dans des conditions jamais vues dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Le fait de constituer un dossier sur ses adversaires politiques, de se mettre à faire des recherches sur les activités, non pas publiques mais privées, d'un membre de l'opposition, est courant chez les gouvernements militaires d'ordre secondaire, les dictatures mesquines et les sociétés totalitaires. Toutefois, c'est tout à fait déplacé dans une démocratie parlementaire, et ce n'est pas la première fois que ce genre de chose se produit sous un gouvernement libéral.

Un premier ministre libéral a déjà eu recours à la GRC pour fouiller dans les dossiers pendant dix ans afin de trouver des informations visant à discréditer l'opposition. On avait établi une commission d'enquête devant laquelle un ex-premier ministre du pays, le chef de l'opposition, le regretté très honorable John Diefenbaker, avait refusé de comparaître. Depuis, la politisation de nos institutions a progressé à pas de géant. Nous avons un premier ministre qui aime les raccourcis. Il est si occupé à régler les problèmes du monde qu'il n'a plus de temps à consacrer à son cabinet.